MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2235 **12 septembre 2013**

SOMMAIRE

ABC-Immo Sàrl 107277
Chasselas Finance S.A. 107279
CMC Finances S.A. 107280
Ecolaw Luxembourg S.à r.l. 107252
Leopard Germany Property 1 S.à r.l. 107234
Maroquinerie Tradition SA 107237
Marsjön S. à r.l. 107237
Matterhorn Partners S.à r.l. 107235
MC Invest 107235
M&D Benelux NV 107236
Mendes International S.A. 107235
MGMT Consult S.à r.l. 107236
MGP Artemis II S.à r.l. 107236
MGP Harbour Exchange S.à r.l. 107236
MGP HoldCo Craven S.à r.l. 107236
MGP Malthazar S.à r.l. 107237
MGP SH Craven S.à r.l. 107243
MGP Telex S.à r.l. 107243
Mitor S.A. 107239
Monderer Design S.A. 107237
Monteferro International S.A. 107238
Movele S.à r.l. 107238
Mullebutz s.à r.l. 107239
N.A. Capital Investissement Luxembourg S.à r.l. 107241
Natixis Capital Investissement Luxembourg S.à r.l. 107241
NB Global Floating Rate Income Fund (Lux) 1 S.à r.l. 107239
Neucol S.à r.l. 107241
New Europe Venture Equity II 107234
Niederkorn-Immo S.A. 107240
Nitid S.àr.l. 107239
Nobel Design 107253
Nontag S.àr.l. 107239
Nordstrooss 2 S.à r.l. 107234
Norroy S.àr.l. 107238
Northgate Private Equity S.A. (FIS) 107235
Nouvelle Société du Rapide des Ardennes Sàrl 107237
Noved S.A. SPF 107240
Novellini Finance S.A. 107234
NSK Euro Holdings S.A. 107238
NSK Euro Holdings S.A. 107243
OffCo 3 S.à r.l. 107234
O. Finances S.A. 107243
OIRP Investment 10 S.à r.l. 107242
OIRP Investment 1 S.à r.l. 107242
OPM SICAV 107240
Overlander Funding S.à r.l. 107280
O&Z Center 107242
Pacific Drilling Manpower S.à r.l. 107240
Pacific Sharav S.à r.l. 107241
Paradimmo S.A. 107241
Partzen S.A. 107244
Paw Luxco I S.C.A. 107238
Peinture LAHYR Boris S.à r.l. 107243
P. Junk Bau S.àr.l. 107242
Pride Rock S.à r.l. 107242
Private Equity Global Select II, Sicar S.C.A. 107280
Roxane S.à r.l. 107254
Somapa et Associés S.C.A. 107267
St. Jude Medical Luxembourg 107255
TouchWind Hanseatic 10 S.à r.l. 107260
TouchWind Hanseatic 11 S.à r.l. 107270

Novellini Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 54.732.

—

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOVELLINI FINANCE S.A.

DONATI Régis / DE BERNARDI Alexis

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013102582/12.

(130124844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

New Europe Venture Equity II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 166.079.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013102562/10.

(130124876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Leopard Germany Property 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 152.687.

—

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Juillet 2013.

M. Robert Kimmels

Gérant

Référence de publication: 2013102453/13.

(130124277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

OffCo 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 135.015.

—

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013102590/10.

(130124957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Nordstrooss 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 55.862.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103466/9.

(130125457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Northgate Private Equity S.A. (FIS), Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.892.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juillet 2013

En date du 15 juillet 2013, l'Assemblé Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Hosein Khajeh-Hosseiny, de Madame Selina Elwell, et de Monsieur Claude Kremer en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Northgate Private Equity S.A. (FIS)

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013103467/16.

(130125199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Matterhorn Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 73.509.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013103425/11.

(130125672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

MC Invest, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 151.620.

—

Extrait des résolutions du conseil d'administration du 15 juillet 2013

En date du 15 juillet 2013, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Gilles Guesdon en qualité d'Administrateur, avec effet au 20 juin 2013.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MC Invest

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013103427/14.

(130125075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Mendes International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 75.272.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013103429/13.

(130125395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

MGMT Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2111 Luxembourg, 1, rue Guillaume de Machault.

R.C.S. Luxembourg B 162.047.

—

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Michael AMODIO

Le gérant

Référence de publication: 2013103431/12.

(130125606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

MGP Artemis II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 157.131.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Delloula Aouinti

Gérant

Référence de publication: 2013103432/11.

(130125436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

M&D Benelux NV, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1661 Luxembourg, 34, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 86.657.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013103424/9.

(130125410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

MGP Harbour Exchange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 149.116.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2013103437/11.

(130125575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

MGP HoldCo Craven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.464.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2013103438/11.

(130125704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Maroquinerie Tradition SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 115.800.

—

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103422/9.

(130125190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Marsjön S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.876.500,00.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 150.765.

—

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Juillet 2013.

Référence de publication: 2013103423/10.

(130125240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

MGP Malthazar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.929.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Delloula Aouinti

Gérant

Référence de publication: 2013103439/11.

(130125442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Monderer Design S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 125.405.

—

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2013. Signature.

Référence de publication: 2013103447/10.

(130125536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Nouvelle Société du Rapide des Ardennes Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8824 Perle, 45, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 94.311.

—

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013103468/14.

(130125169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Monteferro International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 70.107.

—

Les bilan et annexes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103450/10.

(130125081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Movele S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 151.114.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MOVELE S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013103451/11.

(130126020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Norroy S.àr.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 93.113.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103461/9.

(130125873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Paw Luxco I S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.477.

—

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 21 mars 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 avril 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013103504/13.

(130125761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

NSK Euro Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 104.327.

—

RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif au 31.12.2010 (rectificatif du dépôt du bilan 2010 déposé le 21/12/2011 n° L110205002) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103472/11.

(130125390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Mullebutz s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.

R.C.S. Luxembourg B 34.938.

—

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013103453/10.

(130125584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Nontag S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.154.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103460/9.

(130125808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Mitor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 43.364.

—

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social à Luxembourg, le 8 juillet 2013

La démission de Monsieur Vincenzo ARNO' de son poste d'administrateur est acceptée.

Monsieur Massimilano SELIZIATO, dirigeant de sociétés, né le 6 janvier 1982 à Mirano (Italie), demeurant au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, est coopté comme nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme
MITOR S.A.
Régis DONATI
Administrateur

Référence de publication: 2013103443/16.

(130125909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

NB Global Floating Rate Income Fund (Lux) 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 164.429.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103462/10.

(130126022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Nitid S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.610.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103465/9.

(130125745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Noved S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 64.241.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 21 décembre 2012

En date du 21 décembre 2012, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat des personnes suivantes pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012:

* Monsieur Guy HARLES, administrateur
* Madame Danielle KREMER, administrateur
* Monsieur Claude KREMER, administrateur
* Monsieur François KREMER, commissaire aux comptes

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

NOVED S.A. SPF

Signature

Référence de publication: 2013103470/19.

(130125218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Niederkorn-Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 23, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 133.321.

—

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013103459/10.

(130125830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Pacific Drilling Manpower S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 164.705.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103500/9.

(130124976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

OPM SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 155.817.

—

EXTRAIT

Le conseil d'administration a pris note, par le biais d'une résolution circulaire datée du 13 juillet 2013, de la démission de monsieur Jean Philippe CLAESSENS de son poste d'administrateur avec effet au 12 juillet 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 23 juillet 2013.

Pour extrait conforme

LEMANIK ASSET MANAGEMENT S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013103494/16.

(130125822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

N.A. Capital Investissement Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 160.573.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013103455/10.

(130125201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Natixis Capital Investissement Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 160.570.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013103456/10.

(130125202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Neucol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 160.312.

—

RECTIFICATIF

Le bilan rectifié au 31 décembre 2012 (rectificatif du dépôt du bilan et au 31 décembre 2012 déposé le 22 juillet 2013 n° L130124963) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103463/11.

(130125772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Pacific Sharav S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 169.724.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103501/9.

(130125013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Paradimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 75, Kohlenberg.

R.C.S. Luxembourg B 89.198.

—

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013103524/14.

(130125170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

OIRP Investment 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 123.018.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013103481/10.

(130125490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

OIRP Investment 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 129.629.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013103482/10.

(130125491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

O&Z Center, Société Anonyme.

Siège social: L-9907 Troisvierges, 9, rue d'Asselborn.

R.C.S. Luxembourg B 161.220.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 23 juillet 2013.

Pour la société

Joëlle SCHWACHTGEN

Le notaire

Référence de publication: 2013103475/13.

(130125861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

P. Junk Bau S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5335 Moutfort, 16, Soibelwee.

R.C.S. Luxembourg B 41.600.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103499/9.

(130125456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Pride Rock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8211 Mamer, 90, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 154.465.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Nicolas BELLEN

Le Gérant

Référence de publication: 2013103516/12.

(130125605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

NSK Euro Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 104.327.

—

RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif au 31.12.2009 (rectificatif du dépôt du bilan 2009 déposé le 16/06/2011 n° L110093049) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103473/11.

(130125391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

O. Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 66.544.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

O. FINANCES S.A.
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013103474/12.

(130125315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Peinture LAHYR Boris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5680 Dalheim, 2, Waldbriedemeserstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 42.757.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103509/9.

(130124986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

MGP Telex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 157.582.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joanne Fitzgerald
Gérant

Référence de publication: 2013103441/11.

(130125441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

MGP SH Craven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.431.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joanne Fitzgerald
Gérante

Référence de publication: 2013103440/11.

(130125669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Partzen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 178.988.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the second day of July.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Mrs. Silvia Maria CORTE REAL MIRPURI MARTINS DOS SANTOS, corporate communications manager, born on 6 juin 1977 in Lisbon (Portugal), residing at n°2, 4 ème étage, Rue Dr Eduardo Neves, P-1050-077, Lisbon (Portugal),

here represented by Mr Max MAYER, employee, professionally residing in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented as said before, has requested the notary to draw up the following articles of association of a Luxembourg public limited company (société anonyme), which she declares to establish as follows:

A. Name - Registered office - Duration - Purpose

Art. 1. There is hereby formed a public limited company (société anonyme) under the name of "Partzen S.A.".

The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The company is set up for an unlimited period of time.

The company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is any operation related directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, trademarks, patents or intellectual property rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, trademark or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights, to grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its Groups of companies, the Group being referred to herein as the group of companies including mother entities, its subsidiaries and any other entity into which the mother entities or their subsidiaries hold a participation.

The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may also acquire, develop and exploit all trademarks, patents, rights or licenses or any other industrial or intellectual property right, directly or by assignment or grant of licenses.

The Company may also be part of such transaction, it is understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- enter in any borrowing in any form or obtain any credit or financing and raise funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;

- grant loan, transmit funds, provide credit access to any Luxembourg or foreign affiliated entities, acquire any debt instruments or securities issued by such entities and provide and issue any kind of guaranty in favor or to the benefit of such entities, which may be in the Company's interest The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including any real estate operations and transactions, which relate to or enable its purposes. In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain commercial establishment open to the public.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

B. Share capital - Shares

Art. 3. The subscribed share capital is fixed at thirty-one thousand five hundred euros (EUR 31.500.-), represented by three hundred fifteen (315) shares, with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) per share.

Art. 4. The shares are in registered form or in bearer form, at the shareholder's option.

The company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may have one or several shareholders.

The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

The company may repurchase its own shares with its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law on commercial companies.

The capital of the company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

The general meeting may entrust the Board of Directors with the realisation of such increase or decrease in the capital.

The general meeting of the shareholders called to decide upon the increase in capital may limit or waive the preferential subscription right of the existing shareholders.

C. Board of directors

Art. 5. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company.

However, if the Company is incorporated by one single shareholder or if it is noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the Company has noted that its shares are held by more than one shareholder.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors may be re-elected for successive terms.

The directors are elected by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the company's object; all matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

In case of one single director, the latter is vested with all the powers of the Board of Directors.

The Board may in particular float convertible or non-convertible bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever, being understood that any issue of convertible bonds may only be effected within the limits of the authorized capital.

The Board of Directors will determine the nature, price, rate of interest, issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto.

A register of the registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

The board of directors shall choose from among its members a chairman. The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, by facsimile or by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication, a copy being sufficient proof thereof. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or by any means of communication, a copy being sufficient proof thereof. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie the Chairman has the casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication, a copy being sufficient proof thereof. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the company in connection therewith to one or more Directors, Manager or other Officers; they need not be shareholders of the company.

Art. 7. Towards third parties the company is validly bound in any circumstances by the joint signatures of two directors or by the individual signature of a delegate of the Board within the limits of its powers. The signature of one Director will be sufficient to represent the company validly with the public administrations.

Art. 8. The company undertakes to indemnify any Director against loss, damages, or expenses incurred by him in connection with any action or suit to which he may be made a party in his present or past capacity as Director of the company, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action to be liable for gross negligence or willful misconduct.

D. Supervision of the Company

Art. 9. The company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

E. General meetings of shareholders

Art. 10. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

The general meeting is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. Shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The quorum and time-limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorum and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by electronic mail (without electronic signature), by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient proof thereof.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of association, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the vote validly cast.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 11. The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the 2 th of June of each year at 9.00 a.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

F. Financial year - Profits

Art. 12. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first of the same year.

Art. 13. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 3 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 4 hereof.

The general meeting of shareholders will determine, on the proposal of the Board of Directors, how the balance of the yearly net profit will be allocated. Interim dividends may be distributed by the board of directors in compliance with the terms and conditions provided for by law.

G. Applicable law

Art. 14. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Transitory provision

1) The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31 st , 2013.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2014.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the three hundred fifteen (315) shares have been subscribed by the sole shareholder, Mrs. Silvia Maria CORTE REAL MIRPURI MARTINS DOS SANTOS, represented as stated above.

All the shares have been totally paid up so that the amount of thirty-one thousand five hundred Euros (EUR 31,500.-) is from this day on at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary who expressly attests thereto.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,300.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1);

2. The following persons are appointed as directors of the Company:

- Mr. Sergio Manuel PEREIRA TRINDADE BAGORRO, economist, born in Estremoz (Portugal) on 29 th October 1968, professionally residing in P-2605-299 Belas, Rua Lago de Prata, 51, Belas Clube de Campo, Chairman of the Board of Directors.

- Mr. Thierry TRIBOULOT, private employee, born in Villers-Semeuse (France) on 2 nd April 1973, professionally residing in L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades,

- Mrs. Maria Helena GONCALVES, private employee, born in Hayange (France) on 20 th April 1976, professionally residing in L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

3. Mr. Marco RIES, born in Esch-sur-Alzette (Luxembourg) on 6 th January 1959, professionally residing in L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, is appointed as statutory auditor.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

4. The mandates of the Directors and of the Statutory Auditor shall expire immediately after the Annual General Meeting of 2019.

5. The registered office of the Company is set at L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

After reading the present deed to the attorney of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said attorney has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le deux juillet.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Mme Silvia Maria CORTE REAL MIRPURI MARTINS DOS SANTOS, corporate communications manager, née le 6 juin 1977 à Lisbonne (Portugal), demeurant au n°2, 4 e étage, Rue Dr Eduardo Neves, P-1050-077, Lisbonne (Portugal),

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, avec adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui substituée.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes.

A - Nom - Siège - Durée - Objet

Art. 1 er . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Partzen S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou aux sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société pourra détenir, développer, exploiter des marques, brevets, concessions, licences ou tout autre droit de propriété intellectuelle, directement ou par l'exploitation de concessions ou licences.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou fournir un accès au crédit à toute entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, acquérir tous instruments de dette ou titres émis par de telles entités et fournir et émettre tout type de garantie en faveur ou au profit ou dans l'intérêt de telles entités, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus toutes opérations et transactions immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

B - Capital social - Actions

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille cinq cent euros (31.500,- EUR), représenté par trois cent quinze (315) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par action.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

C. Conseil d'administration

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du Conseil d'Administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions ne sont prises qu'avec l'approbation de la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou bien par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

D. Surveillance

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

E. Assemblée générale des actionnaires

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visio-conférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorum et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 11. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 2 juin à 9.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

F. Exercice social - Bilan

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le conseil d'administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Application de la loi

Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2013.

2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois cent quinze (315) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique Mme Silvia Maria CORTE REAL MIRPURI MARTINS DOS SANTOS, prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille cinq cent euros (31.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

a) Monsieur Sergio Manuel PEREIRA TRINDADE BAGORRO, économiste, né le 29 octobre 1968 à Estremoz (Portugal), avec adresse professionnelle au P-2605-299 Belas, Rua Lago de Prata, 51, Belas Clube de Campo, Président du Conseil d'Administration;

b) Monsieur Thierry TRIBOULOT, employé privé, né le 2 avril 1973 à Villeurs-Semeuse (France), avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, et

c) Madame Maria Helena GONCALVES, employée privé, née le 20 avril 1976 à Hayange (France), avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg.

3) Monsieur Marco RIES, réviseur d'entreprises, né à Esch-sur-Alzette, le 6 janvier 1959, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, est appelé à la fonction de commissaire.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2019.

5) Le siège de la Société est fixé à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement 1.300,- EUR.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 juillet 2013. Relation GRE/2013/2748. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013107228/460.

(130130134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Ecolaw Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 115.765.

—

L'an deux mille treize, le premier juillet,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains,

a comparu:

Monsieur Paul Tulcinsky, avocat, né à Ougrée, Belgique, le 22 novembre 1960, demeurant à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling (ci-après «l'Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 27 juin 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de Ecolaw Luxembourg S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 115.765, constituée suivant acte notarié en date du 6 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1294 du 5 juillet 2006.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 22 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 525 du 11 mars 2010.

L'Associé Unique, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante mille euros (EUR 50.000) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000), représenté par deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à cent mille euros (EUR 100.000) par l'émission de deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Les deux mille (2.000) parts sociales nouvelles sont toutes souscrites par l'Associé Unique, prénommé, représenté comme indiqué ci-dessus, pour un montant total de cinq cent mille euros (EUR 500.000) dont un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000) est affecté au capital social de la Société et le solde, soit quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000) à la prime d'émission.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que le montant total de cinq cent mille euros (EUR 500.000) est à la disposition de la Société, tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à cent mille euros (EUR 100.000) divisé en quatre mille (4.000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et chaque part étant entièrement libérée."

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 5 juillet 2013. REM/2013/1187. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106785/49.

(130129654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Nobel Design, Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 1A, Waistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 96.110.

—

L'an deux mil treize, le seize juillet.

Pardevant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme NOBEL DESIGN, ayant son siège à L-7242 Helmsange, 14, rue du Nord, inscrite au RCSL sous le numéro B 96.110,

Constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 29 septembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1149 du 4 novembre 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christopher BLATT, administrateur de sociétés, demeurant à Schengen, qui désigne comme secrétaire Madame Thésy KRAUSCH, commerçante, demeurant à Schengen.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Franz Robert BLATT, commerçant, demeurant à Schengen.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les CENT (100) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Transfert du siège social et modification de l'article 1 er des statuts.

2.- Extension de l'objet social et modification de l'article 2 des statuts.

3.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

4.- Renouvellement du mandat des administrateurs.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution.

L'assemblée décide de transférer le siège social de y Helmsange à L-5445 Schengen, 1a, Waistrooss.

En conséquence, la deuxième phrase de l'article 1 er des statuts est supprimée et remplacée par la suivante:

«Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Schengen.»

Deuxième résolution.

L'assemblée décide d'étendre l'objet social.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article 2 des statuts est supprimé et remplacé par le suivant:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

«Zweck der Gesellschaft ist die Ausübung einer Werbeagentur, An- und Verkauf von Sportartikeln, An- und Verkauf von Jagdartikeln inkl. Waffen und Munition, Reparatur von Waffen, Jagdschule, An- und Verkauf von Yachtzubehör, Yachtschule, sowie Softwareentwicklung.»

Troisième résolution.

L'assemblée constate le décès du commissaire aux comptes nomme comme nouveau commissaire, pour une durée de six ans, Madame Claudia SCHLAGNER, commerçante, demeurant à D-66706 Perl, Hubertus-von-Nell-Strasse, 4.

Quatrième résolution.

Le mandat des administrateurs étant venu à échéance, l'assemblée décide de nommer administrateurs pour une durée de six ans:

- Monsieur Franz Robert BLATT, commerçant, demeurant à L-5445 Schengen, 1A, Waistrooss,
- Madame Thésy KRAUSCH, commerçante, demeurant à L-5445 Schengen, 1A, Waistrooss,
- Monsieur Christopher BLATT, administrateur de sociétés, demeurant à L-5445 Schengen, 1A, Waistrooss.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ MILLE TROIS CENTS (1.300.-) EUROS.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures ils ont signé les présentes avec le notaire.

Signé: Blatt C., Krausch, Blatt R., THOLL.

Enregistré à Mersch, le 23 juillet 2013. Relation: MER/2013/1563. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Weber.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Mersch, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013107202/60.

(130129606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Roxane S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 175.566.

—

L'an deux mille treize, le deux juillet.

Par devant Nous Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Maurice TCHENIO, administrateur de sociétés, demeurant au 44, avenue Georges Mandel, F-75116 Paris,

ici représenté par Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration donnée sous seing privé en date du 26 juin 2013, laquelle, signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisé avec lui,

agissant en sa qualité d'associé unique de Roxane S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 175.566, constituée en date du 22 février 2013 suivant acte reçu par Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 988 du 25 avril 2013.

L'associé unique, représenté comme stipulé ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 1.000.000 (un million d'euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 1.000.000 (un million d'euros) à EUR 2.000.000 (deux millions d'euros), par la création et l'émission de 1.000 (mille) nouvelles parts sociales de classe A et 9.000 (neuf mille) nouvelles parts sociales de classe B, d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales de classe A et de classe B déjà existantes.

Souscription - Libération

Ensuite a comparu Monsieur Maurice TCHENIO, prénommé, représenté comme stipulé ci-dessus, qui a déclaré souscrire aux 1.000 (mille) nouvelles parts sociales de classe A et aux 9.000 (neuf mille) nouvelles parts sociales de classe B, d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune et les libérer intégralement moyennant versement en numéraire, de sorte que le montant total de EUR 1.000.000 (un million d'euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier le 1 er alinéa de l'article cinq (5) des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 2.000.000 (deux millions d'euros) représenté par 2.000 (deux mille) parts sociales de classe A et 18.000 (dix-huit mille) parts sociales de classe B, d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.».

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, payables par la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: P. Lentz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 5 juillet 2013. REM/2013/1190. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013107303/50.

(130129666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

St. Jude Medical Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 496.549.930,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 174.258.

—

RECTIFICATION

In the year two thousand and thirteen, on the sixth (6 th) day of May, before Maître Francis Kesseler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

were adopted the resolutions of the sole shareholder of St. Jude Medical Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 174258 (the Company).

The Company was incorporated on 4 December 2012 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Luxembourg official gazette (Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (the Official Gazette) number 513 on 1 st March 2013. The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary public dated 20 December 2012 which has not been published yet in the Official Gazette.

THERE APPEARED:

St. Jude Medical Luxembourg Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 143811 (the Sole Shareholder),

hereby duly and validly represented by Maître Marie Arnaud, lawyer, with professional address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting in the name and on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

I. all of the five million three hundred ninety-seven thousand six hundred fifty-six (5,397,656) ordinary shares, with a nominal value of five United States Dollars (USD 5) each, representing the entire share capital of the Company amounting to twenty-six million nine hundred eighty-eight thousand two hundred eighty United States Dollars (USD 26,988,280), are duly and validly represented so that the Sole Shareholder may validly resolve on all the items composing the Agenda, as defined below;

II. the Sole Shareholder has been called in order to resolve on the items contained in the following agenda (the Agenda):

(1) Amendment of the notarial deed recording the resolutions of the sole shareholder of the Company adopted on 17 December 2012 before Maître Francis Kesseler and published in the Luxembourg official gazette (Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) number 454 dated 23 February 2013, for the purpose of the amendment of the contribution value of one hundred eighty (180) shares of St. Jude Medical Holdings B.V., with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100) each, as the same were contributed by the Sole Shareholder to the Company on 17 December 2012;

(2) Amendment of the notarial deed recording the resolutions of the sole shareholder of the Company adopted on 20 December 2012 before Maître Francis Kesseler and not yet published in the Luxembourg official gazette (Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) as a consequence of the completion of the amendment referred to under item (1) of the Agenda; and

(3) Miscellaneous.

III. that after due consideration, the Sole Shareholder has adopted the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder acknowledges the content of the notarial deed recording the resolutions of the Sole Shareholder of the Company adopted on 17 December 2012 (the Contribution Date) before the undersigned notary and published in the Official Gazette number 454 dated 23 February 2013 (the First Notarial Deed) according to the terms of which one hundred eighty (180) shares of St. Jude Medical Holdings B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, the Netherlands, and registered with the Dutch Commercial Register under registration number 34188282 (SJM BV), with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100) each, issued in the registered form, and entirely paid up (the Contributed Shares), representing an aggregate contribution value of twenty-two million five hundred ninety-six thousand eight hundred ninety-one United States Dollars (USD 22,596,891) (the Original Contribution Value), were contributed by the Sole Shareholder to the Company (the First Contribution).

The Sole Shareholder notes that it has come to its attention that the Contribution has not been completed at a value reflecting the fair market value of the Contributed Shares, so that the First Notarial Deed shall be amended for the purpose of (i) reflecting the fair market value of the Contributed Shares which has been set at four hundred ninety-two million one hundred fifty-eight thousand five hundred forty-one United States Dollars (USD 492,158,541) (the Amended Contribution Value), and (ii) adjusting the consideration paid by the Company to the Sole Shareholder for the Contribution in accordance with the actual fair market value of the Contributed Shares.

The Sole Shareholder therefore resolves to amend the First Notarial Deed and hereby requests the undersigned notary to record the following:

(i) the Contributed Shares shall be deemed contributed on the Contribution Date, to the maximum extent permitted under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, by the Sole Shareholder to the Company at a contribution value corresponding to the Amended Contribution Value;

(ii) as a consideration for the Contribution, the Company shall be deemed as having issued to the Sole Shareholder four hundred ninety-two million one hundred fifty-eight thousand five hundred forty-one (492,158,541) shares of the Company, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, all of which shall be deemed as having been entirely subscribed for by the Sole Shareholder on the Contribution Date; and

(iii) further to the aforementioned amendments, the share capital of the Company shall be deemed to have been increased on the Contribution Date by an aggregate amount of four hundred ninety-two million one hundred fifty-eight thousand five hundred forty-one United States Dollars (USD 492,158,541) in order to bring it from its then current amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) up to a new amount of four hundred ninety-two million one hundred seventy-eight thousand five hundred forty-one United States Dollars (USD 492,178,541), represented by four hundred ninety-two million one hundred seventy-eight thousand five hundred forty-one (492,178,541) shares, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

Second resolution

The Sole Shareholder acknowledges the content of the notarial deed recording the resolutions of the Sole Shareholder of the Company adopted on 20 December 2012 before the undersigned notary and not yet published in the Official Gazette (the Second Notarial Deed) for the purpose of (i) consolidating the twenty-two million six hundred sixteen thousand eight hundred ninety-one (22,616,891) shares of the Company, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, into four million five hundred twenty-three thousand nine hundred seventy-eight (4,523,978) shares of the Company, with a nominal value of five United States Dollars (USD 5) each, and correlative decrease of the share capital

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

of the Company from its then current amount of twenty-two million six hundred sixteen thousand eight hundred ninety-one United States Dollars (USD 22,616,891) down to a new amount of twenty-two million six hundred sixteen thousand eight hundred ninety United States Dollars (USD 22,616,890) through the transfer and allocation of one United State Dollar (USD 1) to the capital surplus account of the Company (compte 115 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres), and (ii) the increase of the share capital of the Company by an aggregate amount of four million three hundred seventy-one thousand three hundred and ninety United States Dollars (USD 4,371,390) in order to bring it from its then current amount of twenty-two million six hundred sixteen thousand eight hundred ninety United States Dollars (USD 22,616,890) up to a new amount of twenty-six million nine hundred eighty-eight thousand two hundred eighty United States Dollars (USD 26,988,280) through the creation and issuance of eight hundred seventy-four thousand two hundred seventy-eight (874,278) ordinary shares of the Company, with a nominal value of five United States Dollars (USD 5) each.

As a consequence of the amendment of the First Notarial Deed outlined in the first resolution above, the Sole Shareholder resolves to amend the Second Notarial Deed and hereby requests the undersigned notary to record the following:

(i) the Sole Shareholder shall be deemed as having proceeded (a) with the consolidation of the four hundred ninety-two million one hundred seventy-eight thousand five hundred forty-one (492,178,541) shares of the Company, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, into ninety-eight million four hundred thirty-five thousand seven hundred eight (98,435,708) shares of the Company, with a nominal value of five United States Dollars (USD 5) each, and (b) with the correlative decrease of the share capital of the Company from its then current amount of four hundred ninety-two million one hundred seventy-eight thousand five hundred forty-one United States Dollars (USD 492,178,541) down to a new amount of four hundred ninety-two million one hundred seventy-eight thousand five hundred forty United States Dollars (USD 492,178,540) through the transfer and allocation of one United State Dollar (USD 1) to the capital surplus account of the Company (compte 115 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres) (the Consolidation); and

(ii) further to the completion of the Consolidation, the share capital of the Company shall be deemed as having been increased by an aggregate amount of four million three hundred seventy-one thousand three hundred and ninety United States Dollars (USD 4,371,390) in order to bring it from its then current amount of four hundred ninety-two million one hundred seventy-eight thousand five hundred forty United States Dollars (USD 492,178,540) up to a new amount of four hundred ninety-six million four hundred forty-nine thousand nine hundred thirty United States Dollars (USD 496,549,930) through the creation and issuance of eight hundred seventy-four thousand two hundred seventy-eight (874,278) ordinary shares of the Company, with a nominal value of five United States Dollars (USD 5) each, in consideration for the completion of a contribution in kind consisting of the rights, interests, duties, obligations and liabilities of the Sole Shareholder deriving from its business relationship with St. Jude Medical Japan Co. Ltd., a kabushiki kaisha organised under the laws of Japan, having its registered office at Shiodome City Center, 1-5-2 Higashi Shinbashi, Minato-ku, Tokyo 105-7115, Japan, with registration number 0104-01-092738, representing an aggregate contribution value of five hundred seventeen million one hundred forty-seven thousand United States Dollars (USD 517,147,000).

As a result of the above, the Sole Shareholder resolves to amend article 6.1 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

" **6.1. Outstanding share capital.** The share capital of the Company is set at four hundred ninety-six million four hundred forty-nine thousand nine hundred thirty United States Dollars (USD 496,549,930) and is represented by ninety-nine million three hundred nine thousand nine hundred eighty-six (99,309,986) shares of the Company, having a nominal value of five United States Dollar (USD 5) each (each, a Share, and together, the Shares)."

Estimate of Costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is approximately six thousand seven hundred euro (EUR 6,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the Sole Shareholder, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le sixième (6 ème) jour du mois de mai, par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, au Grand-Duché de Luxembourg,

ont été adoptées les résolutions de l'associé unique de St. Jude Medical Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 4, rue Dicks, L-1417

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174258 (la Société).

La Société a été constituée le 4 décembre 2012 suivant un acte du notaire instrumentale publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 513 en date du 1 er mars 2013 (le Journal Officiel). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du notaire instrumentaire en date du 20 décembre 2012 non publié au Journal Officiel.

A COMPARU:

St. Jude Medical Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 143811 (l'Associé Unique),

dûment et valablement représentée par Maître Marie Arnaud, avocat, ayant son adresse professionnelle 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique agissant au nom et pour le compte de l'Associé Unique et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, tel que représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. l'ensemble des cinq millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent cinquante-six (5.397.656) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de cinq Dollars Américains (USD 5) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, établi à vingt-six millions neuf cent quatre-vingt-huit mille deux cent quatre-vingts Dollars Américains (USD 26.988.280), sont dûment et valablement représentées afin que l'Associé Unique puisse valablement délibérer sur l'ensemble des points composant l'Ordre du Jour, tel que défini ci-dessous;

II. l'Associé Unique a été convoqué afin de délibérer sur les points composant l'ordre du jour suivant (l'Ordre du Jour):

(1) Modification de l'acte notarié reflétant les résolutions de l'associé unique de la Société adoptées le 17 décembre 2012 par-devant Maître Francis Kesseler et publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 454, en date du 23 février 2013, afin de modifier la valeur d'apport des cent quatre-vingts (180) parts sociales de St. Jude Medical Holdings B.V., ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, telles que ces dernières ont été apportées par l'Associé Unique à la Société le 17 décembre 2012;

(2) Modification de l'acte notarié reflétant les résolutions de l'associé unique de la Société adoptées le 20 décembre 2012 par-devant Maître Francis Kesseler et non encore publiées au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en conséquence de la modification mentionnée au point (1) de l'Ordre du Jour; et

(3) Divers.

III. qu'après due considération, l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique prend note du contenu de l'acte notarié reflétant les résolutions de l'Associé Unique de la Société adoptées le 17 décembre 2012 (la Date d'Apport) devant le notaire instrumentaire et publié au Journal Officiel numéro 545 en date du 23 février 2013 (le Premier Acte Notarié) aux termes duquel cent quatre-vingts (180) parts sociales de St. Jude Medical Holdings B.V. une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée et existante sous les lois des Pays Bas, ayant son siège social à Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, aux Pays-Bas, et immatriculée auprès du Registre Commercial des Pays-Bas sous le numéro d'immatriculation 34188282 (SJM BV), ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, et entièrement libérées (les Parts Sociales Apportées), représentant une valeur totale d'apport de vingt-deux millions cinq cent quatre-vingt-seize mille huit cent quatre-vingt-onze Dollars Américains (USD 22.596.891) (la Valeur d'Apport Initiale), ont été apportées par l'Associé Unique à la Société (la Première Contribution).

L'Associé Unique note qu'il a été porté à son attention que l'Apport n'a pas été effectué à la valeur reflétant la valeur de marché des Parts Sociales Apportées, de telle sorte que le Premier Acte Notarié doit être modifié afin de (i) refléter la valeur de marché des Parts Sociales Apportées qui a été fixée à quatre cent quatre-vingt-douze millions cent cinquante-huit mille cinq cent quarante-et-un Dollars Américains (USD 492.158.541) (la Valeur d'Apport Modifiée), et (ii) ajuster la contrepartie versée par la Société à l'Associé Unique pour la Contribution conformément à la valeur de marché réelle des Parts Sociales Apportées.

L'Associé Unique décide donc de modifier le Premier Acte Notarié et requiert donc le notaire instrumentaire d'instrumenter ce qui suit:

(i) les Parts Sociales Apportées seront considérées comme ayant été apportées au jour de la Date d'Apport, dans les limites prévues par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, par l'Associé Unique à la Société à une valeur d'apport correspondant à la Valeur d'Apport Modifiée;

(ii) en contrepartie de l'Apport, la Société sera considérée comme ayant émis à l'Associé Unique quatre cent quatre-vingt-douze millions cent cinquante huit mille cinq cent quarante-et-une (492.158.541) parts sociales, ayant une valeur

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacun, lesquelles seront considérées comme ayant intégralement souscrites par l'Associé Unique à la Date d'Apport; et

(iii) suite aux modifications précitées, le capital social de la Société sera considéré comme ayant été augmenté à la Date d'Apport d'un montant total de quatre cent quatre-vingt-douze millions cent cinquante-huit mille cinq cent quarante-et-un Dollars Américains (USD 492.158.541) à l'effet de porter le capital social de la Société de son montant alors actuel de vingt mille Dollars Américains (20.000 USD), à un nouveau montant de quatre cent quatre-vingt-douze millions cent soixante-dix-huit mille cinq cent quarante-et-un Dollars Américains (USD 492.178.541) représenté par quatre cent quatre-vingt-douze millions cent soixante-dix-huit mille cinq cent quarante-et-une (492.178.541) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune.

Seconde résolution

L'Associé Unique prend note du contenu de l'acte notarié reflétant les résolutions de l'Associé Unique de la Société adoptées le 20 décembre 2012 par-devant le notaire instrumentaire et non encore publié au Journal Officiel (le Second Acte Notarié) à l'effet de (i) consolider les vingt-deux millions six cent seize mille huit cent quatre-vingt-onze (22.616.891) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune, en quatre millions cinq cent vingt-trois mille neuf cent soixante-dix-huit (4.523.978) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de cinq Dollars Américains (USD 5) chacune, et une diminution consécutive du capital social de la Société de son montant actuel de vingt-deux millions six cent seize mille huit cent quatre-vingt-onze Dollars Américains (USD 22.616.891) à un nouveau montant de vingt-deux millions six cent seize mille huit cent quatre-vingt-dix Dollars Américains (USD 22.616.890) par le transfert et l'affectation d'un Dollar Américain (USD 1) au compte "capital surplus" de la Société (compte 115 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Apport en capitaux propres non rémunérés par des titres), et (ii) l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre millions trois-cent soixante et onze mille trois cent quatre-vingt-dix Dollars Américains (USD 4.371.390) à l'effet de porter son montant actuel de vingt-deux millions six cent seize mille huit cent quatre-vingt-dix Dollars Américains (USD 22.616.890), à un nouveau montant de vingt-six millions neuf cent quatre-vingt-huit mille deux cent quatre-vingts Dollars Américains (USD 26.988.280) par la création et l'émission consécutives de huit cent soixante-quatorze mille deux cent soixante-dix-huit (874,278) parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de cinq Dollars Américains (USD 5) chacune.

En conséquence de la modification du Premier Acte Notarié tel qu'exposé dans la première résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier le Second Acte Notarié et requiert donc le notaire instrumentaire d'instrumenter ce qui suit:

(i) l'Associé Unique sera considéré comme ayant procédé (a) à la consolidation des quatre cent quatre-vingt-douze millions cent soixante-dix-huit mille cinq cent quarante-et-une (492.178.541) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune, en quatre-vingt-dix-huit millions quatre cent trente-cinq mille sept cent huit (98.435.708) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de cinq Dollars Américains (USD 5) chacune, et (b) à une diminution consécutive du capital social de la Société de son montant alors actuel de quatre cent quatre-vingt-douze millions cent soixante-huit mille cinq cent quarante-et-un Dollars Américains (USD 492.178.541) à un nouveau montant de quatre cent quatre-vingt douze millions cent soixante-dix-huit mille cinq cent quarante Dollars Américains (USD 492.178.540) par le transfert et l'affectation d'un Dollar Américain (USD 1) au compte "capital surplus" de la Société (compte 115 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Apport en capitaux propres non rémunérés par des titres) (la Consolidation); et

(ii) suite à la réalisation de la Consolidation, le capital social de la Société sera considéré comme ayant été augmenté d'un montant total de quatre millions trois cent soixante-et-onze mille trois cent quatre-vingt-dix Dollars Américains (USD 4.371.390) à l'effet de porter son montant alors actuel de quatre cent quatre-vingt douze millions cent soixante-dix-huit mille cinq cent quarante Dollars Américains (USD 492.178.540), à un nouveau montant de quatre cent quatre-vingt seize millions cinq cent quarante-neuf mille neuf cent trente Dollars Américains (USD 496.549.930) par la création et l'émission consécutives de huit cent soixante-quatorze mille deux cent soixante-dix-huit (874.278) parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de cinq Dollars Américains (USD 5) chacune, par la réalisation d'un apport en nature consistant en les droits, intérêts, obligations et engagements de l'Associé Unique résultant de ses relations commerciales avec St. Jude Medical Japan Co. Ltd., une kabushiki kaisha organisée selon les lois du Japon, ayant son siège social sis Shiodome City Center, 1-5-2 Higashi Shinbashi, Minato-ku, Tokyo 105-7115, Japon, et dont le numéro d'immatriculation est 0104-01-092738, représentant une valeur d'apport de cinq cent dix-sept millions cent quarante-sept mille Dollars Américains (USD 517.147.000).

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **6.1. Capital social émis.** Le capital social de la Société est fixé à quatre cent quatre-vingt-seize millions cinq cent quarante-neuf mille neuf cent trente Dollars Américains (USD 496.549.930), et est représenté par quatre-vingt dix-neuf millions trois cent neuf mille neuf cent quatre-vingt-six (99.309.986) parts sociales d'une valeur nominale de cinq Dollars Américains (USD 5) chacune (chacune une Part Sociale et ensemble les Parts Sociales)."

Estimation des frais

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et frais de quelque nature que ce soit qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête du même Associé Unique et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête de la présente.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Arnaud, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 mai 2013. Relation: EAC/2013/6083. Reçu douze euros 12,00€

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013107355/274.

(130129961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

TouchWind Hanseatic 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 178.985.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth of July.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

- The undersigned Vacon Properties S.A., having its registered office at Arango-Orillac Building, 2 nd Floor, East 54 th Street, Panama, registered with the Registro Publico de Panama under number 520207, here represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal, dated July 10 th , 2013.

The said proxy, signed "ne varietur' by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing party has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Chapter I. - Purpose - Name - Duration

Art. 1. There is hereby established, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under the name of TouchWind Hanseatic 10 S.à r.l.. (hereinafter the "Company").

Art. 2. The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio. The Company may carry out transactions in relation to life settlement assets, in particular, but not limited to investments in and acquisition and sale of life settlement related assets and interests.

The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, including but not limited to entities in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, to the extent the granting of such securities remains within the boundaries of the Company's corporate interest; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 3. The company is established for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

It may, by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders, be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the city of Luxembourg by a resolution of the manager/board of managers of the company.

The company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. - Corporate capital - Sharequotas

Art. 5. The company's subscribed share capital is fixed at USD 20.000 (Twenty thousand United States Dollars), represented by 20.000 (Twenty thousand) shares having a nominal value of USD 1 (One United States Dollar) per share each.

When and as long as all the shares are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Chapter III. - Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of at least two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy. A manager may represent one of his/its colleagues. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 15. The Company's fiscal year starts on the 1 st of January of each year and terminates on the 31 st of December of each year.

Art. 16. Each year, when financial year is ending, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 18. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Chapter IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Chapter V. - General stipulations

Art. 20. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Transitory provision

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on December 31 st , 2013.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by Vacon Properties S.A, prenamed.

All the shares have been totally paid up so that the amount of USD 20.000 (twenty thousand United States Dollars) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1.400.-).

The amount of USD 20.000 (Twenty thousand US Dollars) is equivalent to EUR 15,547.55 (fifteen thousand five hundred forty-seven Euro and fifty-five Cent).

Decisions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholder took the following resolutions:

1. The number of managers is set at three and are appointed as managers:

- Mr Benoît BAUDUIN, born on 31 March 1976 in Messancy, Belgium, with professional address at L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, is appointed as manager for an undetermined duration.

- Mr Philippe SALPETIER, born on 19 August 1970 in Libramont, Belgium, with professional address at L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, is appointed as manager for an undetermined duration

- Mr Patrick MOINET, born on 6 June 1975 in Bastogne, Belgium, with professional address at L-2652 Luxembourg, 156 rue Albert Unden, is appointed as manager for an undetermined duration,

2. The registered office is established at L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douze juillet.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

La soussignée Vacon Properties S.A., établie et ayant son siège social à Arango-Orillac Building, 2 nd Floor, East 54 th Street, Panama, enregistré au Registro Publico de Panama sous le numéro 520207, ici représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privé donné le 10 juillet 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

Titre I er . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1 er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination sociale de TouchWind Hanseatic 10 S.à r.l. (ci-après, la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio. La Société peut également réaliser des transactions en rapport avec des actifs relatifs à des assurances-vie, y compris, mais non pas limité à des investissements, acquisitions et ventes par rapport à des actifs et intérêts relatifs à des assurances-vie.

La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société, y compris, mais non limité, à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, dans la mesure ou l'émission de telles garanties se trouve dans l'intérêt social de la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

La Société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché du Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à USD 20.000 (vingt mille dollars des Etats-Unis), représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales de USD 1 (un dollar des Etats-Unis) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées

Art. 10. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 14 des statuts sont d'application.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le gestionnaire (s) n'ont pas besoin d'être actionnaires. Le gestionnaire (s) sont nommés, révoqués et remplacés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée par les actionnaires détenant plus de la moitié du capital social.

En traitant avec des tiers, le gérant (s) aura tous pouvoirs pour agir au nom et au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes aux objets de la Société et à condition que les termes de cet l'article 12 ont été respectées.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires relèvent du pouvoir du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil des directeurs.

La Société est liée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins deux gestionnaires.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités de cet agent et la rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et de toutes autres conditions pertinentes de son agence.

Dans le cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil des directeurs doit être adopté par la majorité des gestionnaires présents ou représentés.

Un gestionnaire peut agir à une réunion du conseil de gérance en nommant par écrit un autre gérant comme son mandataire. Un gestionnaire peut représenter l'un de ses / ses collègues. Un gestionnaire peut également participer à une réunion du conseil des directeurs par appel-conférence, visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à tous les gestionnaires de prendre part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gestionnaire à une réunion par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication mentionné ci-dessus doit être considérée comme une participation en personne à cette réunion et la réunion est réputée pour être tenue au siège social de la Société. Les décisions du conseil de gérance seront constatées par des procès qui se tiendront au siège social de la Société et doivent être signés par les responsables présents, ou par le président du conseil des directeurs, s'il a été nommé. Les procurations, le cas échéant, resteront attachées au procès-verbal de la réunion pertinente.

Nonobstant ce qui précède, une résolution du conseil de gérance peut également être transmise par écrit, auquel cas le procès-verbal est constitué d'un ou plusieurs documents contenant les résolutions et signé par tous les membres du conseil de gérance. La date de ces résolutions circulaires sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie de résolutions circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 18. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par la société Vacon Properties S.A. prénommée.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de USD 20.000 (vingt mille dollars des Etats-Unis) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

La somme de USD 20.000 (vingt mille dollars des Etats-Unis) correspond à la somme de EUR 15,547.55 (quinze mille cinq cent quarante-sept Euros cinquante-cinq Cent).

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois et sont nommés en tant que gérants:

- Monsieur Benoît BAUDUIN, né le 31 mars 1976 à Messancy, Belgique, résidant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider est nommé gérant pour une durée illimitée.

- Monsieur Philippe SALPETIER, né le 19 août 1970 à Libramont, Belgique, résidant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, est nommé gérant pour une durée illimitée.

- Monsieur Patrick MOINET, né le 6 juin 1975 à Bastogne, Belgique, résidant professionnellement à L-2652 Luxembourg, 156 rue Albert Unden, est nommé gérant pour une durée illimitée.

2. Le siège social de la Société est établi à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, Grand Duché de Luxembourg.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juillet 2013. LAC/2013/33849. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013107423/365.

(130129831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Somapa et Associés S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 178.963.

—

STATUTS

L'an deux mille treize, le douze juillet.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société SOMAPA S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg (RCS Luxembourg B 123.200),

2) Monsieur Philippe HAMTIAUX, directeur de sociétés, né le 20 juillet 1963 à Huy (B) et demeurant à B-6941 Tohogne (Durbuy), Hermanne 21.

Tous deux représentés par Madame Géraldine Nucera, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing-privé en date du 4 Juillet 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire des comparants et par le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société en commandite par actions à constituer comme suit:

Titre I ^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1 ^{er} . Il est formé une société en commandite par actions sous la dénomination de «SOMAPA ET associés S.C.A.» (ci-après la «Société»).

Art. 2. Le siège de la Société est établi sur le territoire de la Commune de Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du gérant commandité.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut également développer, acquérir, céder et exploiter des marques, brevets et tous autres droits similaires ou équivalents, à Luxembourg et à l'étranger.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. La Société a un capital social émis de CENT MILLE euros (100.000,- EUR), divisé en mille (1.000,-) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune et réparti en

- UNE (1.-) action de commandité

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- NEUF CENT QUATRE VINGT DIX NEUF (999.-) actions de commanditaire

Art. 6. La cession entre vifs ou pour cause de morts des actions de commanditaire doit être approuvée par les actionnaires possédant la majorité simple des actions de commanditaire votant comme une catégorie d'actionnaire et par les actionnaires représentant l'unanimité des actions de commandité votant comme une catégorie d'actionnaires, le cédant ne prenant pas part au vote.

En cas du refus d'un transfert proposé, les titulaires d'actions de commanditaire à transférer pourront, dans le mois du refus, proposer un autre bénéficiaire.

En cas de nouveau refus, les titulaires d'actions de commanditaires autres que le cédant, auront le droit, en proportion de leur participation dans les actions de commanditaire, d'acquérir les actions de commanditaire proposées à la vente au prix représentant la valeur du marché déterminée par un expert spécialisé en valorisation de sociétés et reconnu désigné par l'actionnaire commandité, se basant sur la capacité bénéficiaire de la Société et la valeur de son actif net, agissant comme arbitre en conformité des dispositions du code de procédure civile tel qu'il sera en vigueur.

A défaut d'acquisition des actions de commanditaire proposées à la cession par les titulaires d'actions de commanditaires autres que l'actionnaire commanditaire cédant, les actions seront acquises par la Société sous les conditions fixées par la Loi modifiée du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Les actions de commandité sont incessibles.

Art. 8. En cas de saisie d'actions de commanditaire, le droit de vote des actions de commanditaire saisies est suspendu jusqu'à l'issue de la procédure de saisie.

Les actions de commandité sont insaisissables.

Art. 9. Les actions sont soit nominatives soit au porteur, au choix de l'actionnaire commanditaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

Un registre des actions nominatives sera le cas échéant tenu au siège de la Société.

La Société pourra émettre des certificats nominatifs ou au porteur d'actions multiples.

Art. 10. Le propriétaire d'actions de commandité est responsable de toutes dettes et pertes ne pouvant être payées sur les actifs de la Société.

L'actionnaire commandité n'est cependant pas tenu envers les autres actionnaires au remboursement des montants payés sur les actions de commanditaires.

Les détenteurs d'actions de commanditaire ne sont tenus que de leurs mises dans la Société.

Art. 11. Les assemblées générales sont convoquées par le commandité aux conditions et délais prévus par la loi.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Art. 12. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société et sera présidée par un président désigné par le commandité. L'assemblée générale délibérera uniquement sur celles des matières qui ne sont pas réservées au commandité par ces statuts. En outre, aucune décision ne sera valablement prise sans l'accord du commandité.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, le deuxième mardi du mois de mai à 11.00 heures et pour la première fois en 2014.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans l'avis de convocation.

Sauf disposition contraire des statuts, les avis de convocation et les assemblées des actionnaires seront soumis aux conditions et délais prévus par la loi.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit ou par télégramme, télex ou téléfax, une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires seront prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Art. 14. Toute action de commandité et toute action de commanditaire comporte un droit de vote à chaque assemblée d'actionnaires, sauf disposition contraire de la loi luxembourgeoise ou des présents statuts.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi et les statuts, les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires seront prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Aucune décision de l'assemblée ne sera valablement prise sans l'accord du commandité.

Les distributions de dividendes seront déterminés par le commandité avec l'approbation de l'assemblée générale des actions votantes.

Le commandité est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre monnaie choisie par le commandité, ainsi qu'aux endroits et dates déterminés par le commandité.

Art. 15. Le commandité sera la société de droit luxembourgeois SOMAPA S.à r.l. (désigné aux termes de ces statuts comme "le commandité") et son représentant permanent sera M. Philippe Hamtiaux.

La société SOMAPA S.à r.l. exercera également les fonctions de gérant.

Art. 16. Le commandité dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société et sera indemnisé de toutes dépenses relatives à sa qualité de commandité.

Le commandité pourra être rémunéré. Sa rémunération sera alors décidée et fixée par l'Assemblée générale des actionnaires.

Art. 17. Le commandité peut, à tout moment, nommer des agents de la Société tel que nécessaire pour les opérations et la gestion de celle-ci sous réserve toutefois que les propriétaires d'actions de commanditaire ne peuvent agir au nom de la Société sans perdre le bénéfice de leur responsabilité limitée. Les agents nommés auront les pouvoirs et devoirs qui leur auront été conférés par le commandité.

Art. 18. Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et une autre société ou entité ne pourra être affecté ou invalidé par le fait que le commandité ou un ou plusieurs agents ont un intérêt dans cette autre société ou entité ou en sont administrateurs, responsables ou employés. Tout commandité ou responsable de la Société qui est administrateur ou responsable d'une société ou entité avec laquelle la Société passe des contrats ou entre autrement en relations d'affaires ne saurait être, en raison de cette affiliation avec une autre société ou entité, privé du droit de délibérer et de voter sur les matières ayant trait à pareil contrat ou affaire.

Art. 19. La Société sera engagée par la signature individuelle du commandité, de son représentant permanent ou par les signatures individuelle ou conjointes de toutes personnes porteuses de pouvoirs conférés par le commandité.

Art. 20. Les opérations de la Société seront supervisées par un conseil de surveillance composé de trois commissaires au moins. Ceux-ci seront élus par l'assemblée générale pour une période de six ans maximum, étant entendu cependant que les commissaires pourront être démis avec ou sans motivation et remplacés à tout moment par un vote des actionnaires.

Art. 21. L'exercice social de la Société commencera le premier janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2013.

Art. 22. Le bénéfice net de la Société sera réparti comme suit:

1) avant toute autre affectation ou distribution, cinq pour cent du bénéfice net sera affecté à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire aussitôt et aussi longtemps que cette réserve aura atteint dix pour cent du capital social;

2) le solde sera soit distribué aux actionnaires, soit affecté à une ou plusieurs réserves spéciales, soit reporté à nouveau pour l'exercice suivant en fonction des décisions de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins du commandité.

Le produit de la liquidation sera distribué à concurrence de 5% aux titulaires d'actions de commandité et le solde sera distribué aux actionnaires commanditaires.

Art. 24. Les présents statuts pourront être modifiés ainsi qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise et par l'article 13 des présents statuts.

Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, tous prénommés et représentés tels que dit ci-avant, déclarent séparément souscrire les mille (1.000.-) actions comme suit:

Actions de commandité:	
SOMAPA S.à r.l.	1 action
Actions de commanditaire:	
M. Philippe Hamtiaux	999 actions
Total	1.000 actions

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigée par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été observées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents euros (1.400,- EUR)

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des membres du conseil de surveillance est fixé à trois.

2. Les personnes suivantes sont élues membres du conseil de surveillance:

- Mademoiselle Alexiane Hamtiaux, née le 19 décembre 1990 à Marche-en-Famenne et ayant son adresse au 21, Hermanne, B-6941 Tohogne;

- Monsieur Jean-Pierre Higuet, Avocat à la Cour, né le 23 novembre 1960 à Couvin (Belgique) ayant son adresse professionnelle au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg;

- Monsieur Clive Godfrey, Avocat à la Cour, né le 6 août 1954 à Courtrai (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg;

3. Le mandat des membres du conseil de surveillance prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

4. L'adresse de la Société est fixée à L-2330 Luxembourg, 128, Boulevard de la Pétrusse.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire par nom, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. JOUBERT, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33106. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Référence de publication: 2013107396/183.

(130129303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

TouchWind Hanseatic 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 178.978.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth of July.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

- The undersigned Vacon Properties S.A., having its registered office at Arango-Orillac Building, 2 nd Floor, East 54 th Street, Panama, registered with the Registro Publico de Panama under number 520207, here represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal, dated July 10 th , 2013.

The said proxy, signed "ne varietur' by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing party has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Chapter I. - Purpose - Name - Duration

Art. 1. There is hereby established, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under the name of TouchWind Hanseatic 11 S.à r.l.. (hereinafter the "Company").

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 2. The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio. The Company may carry out transactions in relation to life settlement assets, in particular, but not limited to investments in and acquisition and sale of life settlement related assets and interests.

The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, including but not limited to entities in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, to the extent the granting of such securities remains within the boundaries of the Company's corporate interest; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 3. The company is established for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

It may, by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders, be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the city of Luxembourg by a resolution of the manager/board of managers of the company.

The company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. - Corporate capital - Sharequotas

Art. 5. The company's subscribed share capital is fixed at USD 20.000 (Twenty thousand United States Dollars), represented by 20.000 (Twenty thousand) shares having a nominal value of USD 1 (One United States Dollar) per share each.

When and as long as all the shares are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 10. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Chapter III. - Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of at least two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy. A manager may represent one of his/its colleagues. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 15. The Company's fiscal year starts on the 1 st of January of each year and terminates on the 31 st of December of each year.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 16. Each year, when financial year is ending, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 18. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Chapter IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V. - General stipulations

Art. 20. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Transitory provision

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on December 31 st , 2013.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by Vacon Properties S.A, prenamed.

All the shares have been totally paid up so that the amount of USD 20.000 (twenty thousand United States Dollars) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1.400.-).

The amount of USD 20.000 (Twenty thousand US Dollars) is equivalent to EUR 15,547.55 (fifteen thousand five hundred forty-seven Euro and fifty-five Cent).

Decisions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholder took the following resolutions:

1. The number of managers is set at three and are appointed as managers:

- Mr Benoît BAUDUIN, born on 31 March 1976 in Messancy, Belgium, with professional address at L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, is appointed as manager for an undetermined duration.

- Mr Philippe SALPETIER, born on 19 August 1970 in Libramont, Belgium, with professional address at L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, is appointed as manager for an undetermined duration

- Mr Patrick MOINET, born on 6 June 1975 in Bastogne, Belgium, with professional address at L-2652 Luxembourg, 156 rue Albert Unden, is appointed as manager for an undetermined duration,

2. The registered office is established at L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douze juillet.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg),

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

A comparu:

La soussignée Vacon Properties S.A., établie et ayant son siège social à Arango-Orillac Building, 2 nd Floor, East 54 th Street, Panama, enregistré au Registro Publico de Panama sous le numéro 520207, ici représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privé donné le 10 juillet 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

Titre I er . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1 er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination sociale de TouchWind Hanseatic 11 S.à r.l. (ci-après, la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio. La Société peut également réaliser des transactions en rapport avec des actifs relatifs à des assurances-vie, y compris, mais non pas limité à des investissements, acquisitions et ventes par rapport à des actifs et intérêts relatifs à des assurances-vie.

La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société, y compris, mais non limité, à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, dans la mesure ou l'émission de telles garanties se trouve dans l'intérêt social de la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

La Société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché du Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à USD 20.000 (vingt mille dollars des Etats-Unis), représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales de USD 1 (un dollar des Etats-Unis) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées

Art. 10. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 14 des statuts sont d'application.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le gestionnaire (s) n'ont pas besoin d'être actionnaires. Le gestionnaire (s) sont nommés, révoqués et remplacés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée par les actionnaires détenant plus de la moitié du capital social.

En traitant avec des tiers, le gérant (s) aura tous pouvoirs pour agir au nom et au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes aux objets de la Société et à condition que les termes de cet l'article 12 ont été respectées.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires relèvent du pouvoir du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil des directeurs.

La Société est liée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins deux gestionnaires.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités de cet agent et la rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et de toutes autres conditions pertinentes de son agence.

Dans le cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil des directeurs doit être adopté par la majorité des gestionnaires présents ou représentés.

Un gestionnaire peut agir à une réunion du conseil de gérance en nommant par écrit un autre gérant comme son mandataire. Un gestionnaire peut représenter l'un de ses / ses collègues. Un gestionnaire peut également participer à une réunion du conseil des directeurs par appel-conférence, visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à tous les gestionnaires de prendre part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gestionnaire à une réunion par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication mentionné ci-dessus doit être considérée comme une participation en personne à cette réunion et la réunion est réputée pour être tenue au siège social de la Société. Les décisions du conseil de gérance seront constatées par des procès qui se tiendront au siège social de la Société et doivent être signés par les responsables présents, ou par le président du conseil des directeurs, s'il a été nommé. Les procurations, le cas échéant, resteront attachées au procès-verbal de la réunion pertinente.

Nonobstant ce qui précède, une résolution du conseil de gérance peut également être transmise par écrit, auquel cas le procès-verbal est constitué d'un ou plusieurs documents contenant les résolutions et signé par tous les membres du conseil de gérance. La date de ces résolutions circulaires sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie de résolutions circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 13. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 18. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par la société Vacon Properties S.A. prénommée.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de USD 20.000 (vingt mille dollars des Etats-Unis) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

La somme de USD 20.000 (vingt mille dollars des Etats-Unis) correspond à la somme de EUR 15,547.55 (quinze mille cinq cent quarante-sept Euros cinquante-cinq Cent).

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois et sont nommés en tant que gérants:

- Monsieur Benoît BAUDUIN, né le 31 mars 1976 à Messancy, Belgique, résidant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider est nommé gérant pour une durée illimitée.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- Monsieur Philippe SALPETIER, né le 19 août 1970 à Libramont, Belgique, résidant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, est nommé gérant pour une durée illimitée.

- Monsieur Patrick MOINET, né le 6 juin 1975 à Bastogne, Belgique, résidant professionnellement à L-2652 Luxembourg, 156 rue Albert Unden, est nommé gérant pour une durée illimitée.

2. Le siège social de la Société est établi à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, Grand Duché de Luxembourg.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juillet 2013. LAC/2013/33850. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013107424/365.

(130129830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

ABC-Immo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8067 Bertrange, 4, rue de la Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 179.019.

—

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU

Monsieur Jasmin MULAHUSIC, agent immobilier, né à Luxembourg le 24 mai 1976, demeurant à L-8067 Bertrange, 4, rue de la Chaux (ci-après le «Comparant»).

Lequel Comparant a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer comme suit:

Art. 1 er . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société») et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet principal les activités suivantes:

- agent immobilier;

- promotion immobilière;

- administration de biens - syndic de copropriété;

- ainsi que toutes activités de commerce, ainsi que la vente et la représentation de tous produits et marchandises.

La Société peut en outre effectuer toutes opérations mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à la réalisation de son objet social ou favorisant son extension.

La Société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La Société peut encore s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination de «ABC-IMMO SARL».

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Bertrange.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles à des tiers que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) est(sont) révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces mandataires, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par:

Monsieur Jasmin MULAHUSIC, pré-qualifié,	100 parts sociales
TOTAL	100 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la Société et se termine le trente-et-un décembre 2013.

Frais

Le Comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

Avertissement

L'attention du Comparant a été expressément attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises, le cas échéant, afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article 2 des présents Statuts.

Décisions de l'associé unique

1) Est nommé gérant unique de la Société et ce, pour une durée indéterminée:

Monsieur Jasmin MULAHUSIC, pré-qualifié.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-8067 Bertrange, 4, rue de la Chaux.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. MULAHUSIC, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 26 juillet 2013. Relation: MER/2013/1617. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur ff. (signé): E. WEBER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013107596/125.

(130131155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Chasselas Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 133.626.

—

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 15 juillet 2013.

Démission de Madame Elise Lethuillier en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Monsieur Didier Sabbatucci, né le 23 juin 1971 à Villerupt et demeurant professionnellement au 49, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, en remplacement de Madame Elise Lethuillier, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2014.

Transfert de siège du 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg au 49, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013102896/21.

(130124386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Overlander Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.200,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 171.531.

—

Overlander Funding S.à r.l. a acquit 1.000 parts de Classe A1 d'Overlander Holdings S.à r.l. suite au remboursement intervenu en date du 19 juillet 2013. Les quatorze mille deux cents (14.200) parts sociales de la Société sont réparties dorénavant de la façon suivante:

Overlander Holdings S.à r.l.:

- 12.500 Parts de Classe A1.

Overlander Funding S.à r.l.:

- 1.000 Parts de Classe A1;

- 700 Parts de Classe B.

Luxembourg, le 21 juillet 2013.

Gérant

Référence de publication: 2013102598/18.

(130124346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Private Equity Global Select II, Sicar S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 112.736.

—

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 21 juin 2013:

- Le mandat de PricewaterhouseCoopers Société Coopérative.de 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg, le réviseur d'entreprise agréé de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de PricewaterhouseCoopers Société Coopérative prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.

Luxembourg, le 8 Juillet 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013102651/15.

(130124192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

CMC Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 52.651.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103089/9.

(130125303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck